

Dérogation 2nd Générale du secteur

L'assouplissement de la carte scolaire ou dérogation

Sur **Télé Service Affectation (TSA)** le lycée de secteur apparaît, mais vous avez aussi la sectorization des lycées du département sur **l'ENT** : rubrique "orientation 3e.

Attention le lycée de secteur est défini par l'adresse que vous nous avez donnée comme résidence principale et pas par le collège ou est scolarisé actuellement votre enfant.

Vous ne souhaitez pas que votre enfant aille dans le collège indiqué.

Attention cette demande n'est pas nécessaire si vous demandez un enseignement optionnel "rare" à recrutement national, académique (fiche à venir) voire aussi les options de 2e générale et technologique à recrutement départemental ainsi que les formations à recrutements particuliers (fiches à venir). Les déménagements, changement d'adresses ne rentrent pas dans ce cadre. (fiche 2)

Les élèves du secteur sont **prioritaires au lycée**, s'il reste de la place des critères ont été définis pour les dérogations.

Les critères

Les critères définis par le ministère de l'Éducation nationale :

Les élèves en situation de **handicap** ;

Les élèves bénéficiant d'une prise en charge **médicale** importante à proximité de l'établissement demandé ;

Les boursiers au mérite ou les **boursiers** sociaux ;

Les élèves dont un **frère ou une soeur** est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;

Les élèves dont le domicile, en **limite de zone de desserte**, est proche de l'établissement souhaité ;

Les élèves qui doivent suivre un **parcours scolaire particulier** ;

Autres.

Comment faire?

1) Il faut remplir l'**annexe départementale F**

Elle est jointe à ce mail et elle est sur **l'ENT**.

Elle est à **remettre au collège André Saint Paul** qui validera les documents justificatifs, la transmettra à la DSDEN qui l'accordera ou pas en commission.

L'adresse départementale F est à rendre le plus rapidement possible, en tout état de cause avant la fin du **mois de Mai**.

2) Il faut avoir renseigné ses **voeux** sur TSA **ou** sur le document papier "fiche de dialogue classe de troisième)

Dérogation : s'il reste de la place, en fonction de 7 critères, annexe départementale F à remplir

Résultats

Les résultats de la commission seront connus au moment du retour du premier tour AFFELNET à la fin du mois de juin.

Attention!

Transport scolaire : Vous devez vous assurer auprès de la région que votre enfant pourra disposer d'un transport scolaire et s'il y a un surcoût.

Si vous souhaitez qu'il soit **interne**, renseignez-vous auprès du lycée de manière à être sûr qu'il y aura de la place.

Faites toujours en **dernier rang un Voeu de secteur**, car si la dérogation n'est pas accordée votre enfant n'aura aucune affectation à la rentrée

Disponibilité / Surcoût pour le bus -place Internat – toujours faire un voeu de secteur.

Questions les plus fréquentes

- Je peux faire plusieurs demandes de dérogation?

Reponse à venir...

- Peut-on cocher plusieurs critères?

Si le cas se présente , oui

- Les deux représentants légaux doivent-ils signer?

Oui

- Est-il facile d'avoir une dérogation?

Cela est variable en fonction des années.